

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du 12 octobre 2018

Miner la loi sur le travail : une bien mauvaise réponse. Certitude du référendum

Travail.Suisse présente pour la 4^{ème} fois le « Baromètre Conditions de travail » depuis sa parution en 2015. Cet instrument permet de mesurer statistiquement les témoignages donnés sur les conditions de travail en Suisse. L'évaluation de 2018 montre à nouveau clairement, comme résultats les plus significatifs, un niveau de stress élevé, un manque de soutien à la formation continue et des chances en diminution sur le marché du travail. La pression qui s'exerce sur les travailleurs et travailleuses persiste à haut niveau. Les résultats obtenus seront utilisés par Travail.Suisse pour améliorer la situation. Il faut encourager davantage la formation continue et surtout ne pas miner la loi sur le travail et l'enregistrement du temps de travail comme le propose la commission de l'économie du Conseil des Etats. Le bas niveau de satisfaction de son revenu montre l'impérieuse nécessité de bonnes négociations salariales.

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et Conseiller national

Travail.Suisse a conçu le « Baromètre Conditions de travail » et a effectué l'évaluation des résultats de l'enquête en collaboration avec la haute école spécialisée bernoise. Le baromètre montre comment les travailleurs perçoivent leur travail dans trois dimensions qui sont la motivation, la sécurité et la santé et le jugement qu'ils portent sur la qualité des conditions de travail. Les résultats de la 4^{ème} enquête du « Baromètre Conditions de travail », qui a été réalisée avec le soutien du syndicat Syna, sont en phase avec les valeurs de l'année précédente et montrent une certaine stabilité. Les conditions de travail en Suisse continuent à être porteuses de sens et bonnes en général. L'analyse montre toutefois que la situation n'est pas rose naturellement. Un aperçu à long terme permet aussi de montrer des modifications peu visibles.

Une augmentation conséquente des salaires est nécessaire

Les travailleurs considèrent que leur revenu – leur salaire – est toujours moins approprié. Ce constat est issu de la faible satisfaction persistante face à son revenu. De 2015 à 2018, le pourcentage des travailleurs qui ne sont pas du tout contents a augmenté de 9.4 à 11.6 pourcent. Cela n'est pas surprenant au vu de l'évolution des salaires ces dernières années. Il n'y a eu que peu ou pas d'augmentation salariale dans de nombreuses branches. C'est pourquoi, Travail.Suisse renouvelle l'exigence d'une augmentation conséquente des salaires cette année.¹ Cela fait longtemps que la situation économique n'a pas été aussi bonne et les prévisions demeurent réjouissantes. Les travailleurs doivent

¹ Voir le dossier de la conférence de presse du 9 août 2018 de Travail.Suisse (http://www.travailsuisse.ch/medias/conferences_de_presse)

enfin tirer profit de la croissance économique avec des augmentations salariales d'au moins 2 pourcent !

Miner la loi sur le travail provoque (encore plus) de stress pour tous

Comme c'est le cas depuis le début de l'enquête, le stress a la plus mauvaise note de tous les critères. 40 pourcent des sondés se sentent souvent ou très souvent stressés par leur travail. 70 pourcent des travailleurs le ressentent comme fort ou plutôt fort. Cette valeur recoupe d'autres recherches sur le stress. La part des travailleurs ressentant un épuisement émotionnel de plus en plus fort a continuellement augmenté au cours des quatre dernières années. L'évolution montre ainsi une grosse pression sur de nombreux travailleurs. La politique et les entreprises sont appelées ensemble à réduire le stress. La loi sur le travail prescrit que le déroulement du travail doit, dans toute la mesure du possible, ne pas mettre en danger la santé des travailleurs et les surcharger. Il faut insister bien plus fortement sur ce principe. Pour obtenir de nouveaux chiffres, une intervention faite au Parlement a exigé un nouveau monitoring du stress car la dernière étude se base sur les chiffres de 2010. La mesure en a valu la peine : selon le Seco, les coûts annuels du stress qui retombent sur la société étaient en 2011 de 10 milliards de francs. En 2001, c'était 4 milliards. Les coûts économiques ont donc plus que doublé au cours de ces dix années. Il est probable qu'ils ont continué d'augmenter depuis 2011. L'idée de la commission de l'économie du Conseil des Etats de supprimer pour près d'un million de travailleurs l'enregistrement du temps de travail et d'exclure les supérieurs hiérarchiques et les spécialistes de dispositions matérielles essentielles du droit du travail ne s'accorde pas avec les résultats du « Baromètre Conditions de travail » ! Si nécessaire, Travail.Suisse luttera contre ces détériorations avec le référendum !

Investir au profit des travailleurs (âgés)

Dans la dimension sécurité, respectivement celle de la perspective à moyen terme, c'est la mobilité limitée sur le marché du travail qui pèse le plus. Plus de 50 pourcent des travailleurs ne croient pas ou guère retrouver un emploi et un revenu comparables en cas de perte d'emploi. La mobilité sur le marché du travail s'est détériorée de façon croissante entre 2015 et 2018. La tendance est claire et est vue comme forte ou plutôt forte par presque 70 pourcent des travailleurs avec une mobilité plus réduite. La disposition à rechercher un nouvel emploi décline. Il faut donc investir plus dans la formation et formation continue des travailleurs. La politique à l'égard du personnel dans les entreprises doit réagir aux défis de l'évolution démographique et proposer des bilans de carrière et des offres de formation continue aux travailleurs plus âgés. Dans le prochain message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, l'encouragement de la formation continue – aussi en raison de la numérisation – doit être prioritaire et prendre plus de place conformément à la loi sur la formation continue. L'obligation d'annoncer les postes vacants qui a démarré cet été de façon prometteuse contribuera à améliorer la mobilité sur le marché du travail.

2/3 sont mécontents de la durée du congé paternité

On a posé pour la première fois aux travailleurs aussi des questions concernant le congé paternité. 34 pourcent des travailleurs estiment que la durée du congé paternité dans leur entreprise n'est pas appropriée. 12 pourcent en sont affectés ou fortement affectés. 20 pourcent considèrent que la durée est correcte. 46 pourcent ne pouvaient pas donner de réponse. Ce pourcentage élevé peut s'expliquer par le fait que les employés ne connaissent pas la durée du congé paternité dans leur entreprise ou qu'ils ne peuvent en estimer la pertinence. Si on en fait abstraction, il ressort toutefois que 60 pourcent des travailleurs sont mécontents de la durée du congé paternité et 22 pourcent se sentent affectés.

On ne constate pas de différence entre les sexes. Le pourcentage des employés qui ne sont pas contents ou alors dans une moindre mesure avec la durée du congé paternité ne se distingue guère selon l'âge. Cette proportion se situe entre 60 et 67 pourcent. Le pourcentage des employés qui se sentent en plus (plutôt) fortement affectés diminue avec l'âge. Parmi les 16 à 29 ans, le pourcentage est de 32 pourcent et encore de 10 pourcent dans le groupe des 46 à 64 ans. Pour Travail.Suisse, il est donc clair qu'il faut enfin un congé paternité dans la loi de 20 jours ouvrables, comme le propose l'initiative populaire (www.conge-paternite.ch).